

Département de Saône-et-Loire
Arrondissement de Mâcon
Canton de La Chapelle de Guinchay

COMMUNE DE TRAMAYES

Tél : 03.85.50.51.18

Fax : 03.85.50.55.76

mairie.tramayes@wanadoo.fr

Madame la Ministre
Ministère de la Culture
3 rue de Valois
75 033 PARIS CEDEX 01

N. Réf : Mm016-17

Objet : Permis de construire pour ancienne gendarmerie

Tramayes, le 6 mai 2017

Madame la Ministre,

C'est un maire hors la loi qui s'adresse à vous dans une ultime démarche de concertation avant de s'engager dans une procédure judiciaire.

Ma commune est engagée depuis quelques années dans la lutte contre le dérèglement climatique ce qui lui a valu quelques labels et prix (www.tramayes.com/RDP) et d'être reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Avec cette reconnaissance nous avons décidé d'engager quelques actions phares dont la rénovation de notre ancienne gendarmerie pour en faire un locatif de 10 logements à loyers modérés. Bien que ce dossier soit tendu financièrement nous avons tenu à le rendre exemplaire au regard de la transition énergétique, considérant que cette rénovation lourde doit conduire à des appartements permettant de lutter contre la précarité énergétique.

Hélas, ainsi que vous pourrez le constater en consultant le site www.tramayes.com/gendarmerie, nous avons rencontré une réelle difficulté de compréhension avec l'Architecte des Bâtiments de France et la commission régionale du patrimoine et des sites. Cette dernière, afin de conforter la position de l'Architecte des Bâtiments de France, nous a indiqué que notre projet était contraire à l'article 14 de la loi 2015-992 relative à la loi de la transition énergétique. Notre sentiment est qu'à l'opposé, par l'emploi d'une isolation extérieure à partir de matériaux biosourcés, ce projet est en complet accord avec cette loi et surtout cet article.

Suite à un courrier du Directeur de Cabinet de Madame AZOULAY, une dernière démarche de conciliation a eu lieu le 17 mars 2017 avec l'Architecte des Bâtiments de France. Toutefois, ne voyant pas en quoi la proposition de cette dernière modifiait fondamentalement l'aspect visuel du bâtiment par rapport à notre proposition qui présente un net avantage écologique, nous n'avons pu trouver un terrain d'entente. De fait, nous avons reçu le 24 avril 2017 des services de l'Etat une invitation à signer un refus de permis de construire.

Après en avoir débattu en conseil municipal et après avoir pris l'attache de conseils juridiques, le conseil municipal a décidé d'aller à l'encontre de cette proposition. Dans ce sens, je viens de signer une acceptation de permis de construire étant bien conscient que je ne respectais pas l'avis conforme de l'Architecte de Bâtiment. Cette position est guidée par notre volonté de sauver un projet communal qui ait

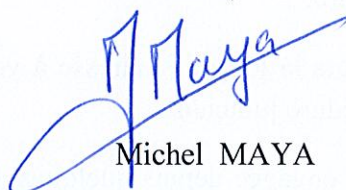
du sens et qui soit clairement en accord avec nos objectifs environnementaux. C'est notre ultime tentative avant de s'expliquer par avocats interposés devant les tribunaux, démarche que nous sommes tout à fait déterminés à suivre si nous ne pouvons avant la fin de l'année civile engager les travaux. Passé ce délai, des subventions ne seront plus mobilisables et la procédure judiciaire qui s'engagera ne permettra pas de conclure avant la fin du mandat, mais elle aura au moins l'avantage de faire jurisprudence.

Ne voulant pas en arriver à cette extrémité couteuse, chronophage et conduisant à un abandon complet du projet de rénovation, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'accorder une audience afin que puisse, à minima avec vos services, défendre de vive voix notre position ce qui vous permettrait de faire un retour à Monsieur le Préfet de Saône et Loire à qui j'adresse une copie de ce courrier. Je donne aussi une copie à Monsieur Nicolas HULOT, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, car je considère que ce dossier le concerne. A mes yeux il permet de comprendre pourquoi nous avons tant de mal à lutter contre la précarité énergétique et à respecter des objectifs nationaux de type 500 000 rénovations par an.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,




Michel MAYA